



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

27 septembre 2021 - 19H00

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 20 septembre 2021

Date de la séance : 27 septembre 2021

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 24

Absents avec procuration : 5

Absent : 0

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,
Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoint,
M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Charlotte VALLADIER, Mme Justine IMBERT, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Philippe PINTON, M. Vincent MIOLANE, Mme Aurélie PASCAL, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- Mme Christine NOURRISSON à M. Marc CUSSAC,
- M. Marc REYROLLE à M. Serge BATISSE,
- M. Eric CHEVALEYRE à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER,
- M. Adrien LEONE à M. Julien ALMODOVAR,
- M. Marius FOURNET à M. Albert LUCHINO.

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

Ordre du jour

I- Intercommunalité

1-1 Protocole d'accord entre la Commune d'Amber et la Communauté de communes Amber Livradois-Forez dans le cadre du transfert de la compétence abattoir

II- Finances

- 2-1 Régie abattoir municipal – Subvention exceptionnelle
- 2-2 Hébergement CORAL : modalités de mise à disposition à l'association de gestion CFA promotion Livradois-Forez
- 2-3 Modification des tarifs de l'école de musique 2021-2022
- 2-4 Modification des tarifs du camping et des chalets
- 2-5 Budget commune – Décision modificative n°4
- 2-6 Budget eau potable – Décision modificative n°1

III- Environnement

3-1 Etude mobilité centre-ville d'Ambert

IV- Cadre de vie et grands projets

4-1 Vente terrain commune – Tresse Industrie

4-2 Maison des Jeunes – Cité Administrative : avenant de prolongation des délais des marchés de travaux

4-3 Révision autorisation de programme – Maison des Jeunes/Cité Administrative

V- Informations au conseil municipal

Compte-rendu des décisions prises par délégation

VI- Questions diverses

Véronique FAUCHER souhaite prendre la parole avant l'ouverture de la séance pour indiquer qu'à la demande de certains administrés et autres, elle s'est engagée à évoquer lors du conseil municipal la problématique des médecins généralistes qui est compliquée et encore plus avec l'un d'entre eux qui est actuellement en arrêt maladie.

Guy GORBINET donne des nouvelles de ce médecin qui va mieux.

Véronique FAUCHER indique que ce médecin n'a pas envie d'arrêter et il attend l'ouverture de la maison de santé pour pouvoir réduire son activité. Beaucoup de personnes sont inquiètes et certaines ont pu consulter à la maison de santé de St-Germain l'Herm.

Guy GORBINET explique qu'il y a eu des approches au niveau de la Cocom ALF pour un médecin de 47 ans qui serait peut-être intéressé pour venir s'installer sur le territoire courant Avril.

Christine SAUVADE rétorque qu'effectivement il ne faut pas être malade !

Guy GORBINET reste optimiste sur le fait que dès que la maison de santé sera ouverte on va attirer des médecins.

André FOUGERE rétorque qu'il faudrait dire aux gens d'aller aux urgences en cas de besoin. Véronique FAUCHER répond évidemment mais en tant qu'élus on ne peut pas se contenter de dire aux citoyens de se rendre aux urgences.

Guy GORBINET précise qu'il essaie de recevoir tous les internes du centre hospitalier pour faire une visite et une présentation du territoire afin de les inciter à s'installer ici.

Guy GORBINET, Maire, fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h10.

André FOUGERE est désigné secrétaire de séance.

Avant de passer à l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2021 Guy GORBINET précise que Philippe PINTON et Eric CHEVALEYRE ont indiqué, après la date buttoir qui avait été donnée pour le prendre en compte, que leurs interventions concernant Octobre Rose n'avaient pas été notées, à savoir :

- Philippe PINTON indiquait qu'il serait bien que l'année prochaine cette manifestation soit portée par une association,
- Eric CHEVALEYRE remerciait Christine NOURRISSON pour le travail effectué.

Concernant les autres remarques de Christine SAUVADE et de Michel BEULATON, elles ont été rajoutées et Guy GORBINET demande si ça leur convient ?

Christine SAUVADE indique que ce n'est pas tout à fait ce qu'elle avait dit : concernant le dispositif passerelle elle avait dit qu'il ne faudrait pas que ce soit mis en place pour prendre les élèves des écoles des petites communes.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

I Intercommunalité

1.1 Protocole d'accord entre la Commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez dans le cadre du transfert de la compétence abattoir

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Guy GORBINET explique que, suite à un retour du Sous-Préfet sur la notion de bail précaire, celui-ci ne conseille pas de le valider dans le protocole d'accord Mairie d'Ambert / CC Ambert Livradois-Forez (CCALF).

Quand la CC ALF va reprendre la compétence au 1^{er} janvier 2022, elle reprend tout.

Le vote de ce document sera également retiré de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 30 septembre 2021.

Christine SAUVADE aimerait savoir quelles conséquences vont en découler ?

Guy GORBINET répond qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 on a 9 mois pour réunir une CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) pour déterminer les attributions de compensation.

Au 1^{er} janvier 2022, les emprunts seront transmis à la Cocom qui percevra aussi la taxe d'usage. Le Maire souhaite que très rapidement nous ayons une idée du montant des AC pour donner plus d'informations à l'ensemble des conseillers. Nous travaillons avec la Cocom ALF à ce sujet.

Guy GORBINET précise que le 30 juin 2022 est la date butoir pour savoir si la Cocom ALF choisit la rénovation ou la construction d'un nouvel outil.

Christine SAUVADE indique que, lors de la réunion du 12 août, on était parti sur la construction d'un nouvel abattoir avec attribution de compensation en fonctionnement à zéro et attribution de compensation en investissement à zéro : on ne part plus sur cette option ?

Guy GORBINET répond non car il n'y a plus de bail précaire dans le futur protocole d'accord. Il faut donc retravailler le protocole d'accord avec la Cocom ALF.

Guy GORBINET indique qu'il reviendra vers les élus dès qu'il aura des chiffres précis en particulier sur les attributions de compensation.

Michel BEULATON indique qu'à l'heure actuelle la Cocom n'a pas choisi entre rénovation et bâtiment neuf.

Christine SAUVADE rajoute que ce qui avait été dit le 12 août est devenu obsolète.

Guy GORBINET rappelle que la Cocom, par la voix de son DGA, avait dit « sous accord des services de l'Etat ».

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER indique qu'il faut garder la maîtrise de ce qui sera discuté en CLECT.

André FOUGERE demande si cela ne remet pas en cause le transfert au 1^{er} janvier 2022.

Guy GORBINET répond non, ceci a été voté en Conseil communautaire.

Christine SAUVADE souhaite connaître le montant des futures attributions de compensation.

Guy GORBINET répond que les deux collectivités vont travailler et que ces informations seront communiquées le plus rapidement possible aux conseillers municipaux.

Christine SAUVADE aimerait avoir des infos sur le recrutement du directeur de régie.

Guy GORBINET répond qu'il rentrera en fonction le 2 novembre 2021 avec un contrat précaire « mairie » pour novembre et décembre 2021.

Philippe PINTON demande à ce que le Président de la Cocom soit invité à toutes les réunions qui concerne l'abattoir.

Guy GORBINET répond que ceci est tout à fait envisageable mais il précise que lors de ces différentes réunions le vice-président Cocom en charge de l'agriculture est présent.

Guy GORBINET profite de ce moment d'échanges pour donner des informations diverses sur l'abattoir :

- Visite de la DDPP pour vérification de la chaîne porc. Des essais vont être faits et si tout fonctionne correctement autorisation sera donnée pour la réouverture.

II Finances

2.1 Régie abattoir municipal – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en complément des 55 000 € déjà versés en 2021, une somme supplémentaire de 70 000 € doit être inscrite au budget 2021 à titre prévisionnel en vue d'assurer l'équilibre financier de la Régie d'exploitation de l'abattoir municipal.

Le versement de cette subvention complémentaire à la Régie de l'abattoir municipal, interviendra dans la limite du crédit inscrit, ceci bien entendu, sous réserve que les résultats de la régie le justifient.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, donne son accord pour le versement de cette subvention à la Régie d'exploitation de l'abattoir municipal.

Michel BEAULATON demande si cela concerne du fonctionnement ou de l'investissement.

Guy GORBINET répond que c'est du fonctionnement (provision pour les salaires).

2.2 Hébergement CORAL : modalités de mise à disposition à l'association de gestion CFA promotion Livradois-Forez

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2021, la Commune a la possibilité de mettre à disposition de l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez les locaux réalisés dans le bâtiment dit « hébergement CORAL ».

Ces locaux se décomposent :

- *Rez-de-chaussée : 3 salles d'activités au rez-de-chaussée et 2 chambres adaptées de 2 lits.*
- *Etage 1 : 7 chambres de 4 lits, 3 chambres de 2 lits.*
- *Etage 2 : 7 chambres de 4 lits, 3 chambres de 2 lits.*

Compte tenu des besoins effectifs précisés par son représentant, l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez, outre les voies d'accès, est autorisée à utiliser 13 lits répartis sur le 2^{ème} étage en accord avec l'agent communal responsable du centre. Il reste toutefois entendu que la commune se réserve la possibilité de valoriser son patrimoine en louant, durant les périodes scolaires, les chambres non concernées par les présentes. Dans ce dernier cas l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez fera son affaire de la surveillance et de l'encadrement des seuls apprentis dont il a la responsabilité.

La période d'utilisation l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez reste la suivante à savoir du **06 septembre 2021 au 07 juillet 2022 inclus** à l'exception des périodes de vacances scolaires. Il est en effet expressément convenu que la Commune reprendra, si le besoin s'en fait sentir, la libre disposition du bâtiment et des voies d'accès pendant la totalité des vacances scolaires.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à 13 personnes (élèves, apprentis et encadrement) environ selon les arrivées et départs en cours d'année scolaire.

L'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez s'engage à verser à la Commune, pour l'utilisation des seuls locaux objet des présentes, une contribution financière pour un montant annuel de :

785.60 € par an par lit occupé soit une redevance égale à $785.60 \times 13 = 10\,212,80 \text{ €}$.

Ces contributions correspondent notamment pour les périodes d'utilisation par l'Association de Gestion CFA Promotion Livradois-Forez :

- A la mise à disposition des locaux
- Aux diverses consommations constatées (eau, gaz, électricité, chauffage, fournitures et produits d'entretien).
- A l'usure du matériel.
- A la rémunération du personnel de la commune, chargé de l'entretien des locaux, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.
- A assurer et indemniser la commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard aux équipements mis à disposition figurant au titre I.

Guy GORBINET indique que le CFA d'Ambert a été repris par l'Institut des Métiers de Clermont-Ferrand.

Il précise que la commune hébergeait jusqu'alors les élèves du lycée. La Région a demandé au lycée de ne plus utiliser le bâtiment du CORAL et de loger l'ensemble des internes au sein du lycée.

Il précise que la commune appliquera au CFA les mêmes tarifs que ceux qui étaient demandés au lycée.

Michel BEAULATON indique que cela va représenter une perte d'environ 40.000 € sur l'année.

Marc CUSSAC indique que le 1^{er} étage est entièrement libre pour la location de chambres individuelles.

Véronique FAUCHER demande si par exemple dans le cas d'un recrutement d'un BTS en alternance une chambre pourra lui être louée ?

Marc CUSSAC répond oui.

André FOUGERE indique qu'il n'est pas possible de faire les repas.

Marc CUSSAC répond que pour dépannage, il y a un frigo-congélateur et un micro-onde

Guy GORBINET est en train de se renseigner auprès du centre hospitalier et de l'ARS pour savoir s'ils ont une date buttoir pour la fermeture du centre de vaccination.

Yvette BOUDESSEUL indique qu'on ne sait pas trop, il y a des gros centres qui ferment.

Guy GORBINET indique que l'ARS a organisé 2 journées de vaccination sans rendez-vous, gérées par la Croix Rouge, le jour du marché alors que le centre tourne au ralenti.

Véronique FAUCHER indique que beaucoup de doses ont été jetées faute de volontaire (20 personnes vaccinées sur la 1^{ère} journée).

Guy GORBINET souhaiterait avoir un peu de visibilité dans le temps pour pouvoir à nouveau utiliser le rez-de-chaussée de l'hébergement car la grande salle est un espace de restauration qui pourrait servir aux jeunes pour déjeuner. Il faut donc voir si des locaux seraient disponibles au Centre hospitalier pour éviter d'immobiliser ce lieu.

Yvette BOUDESSEUL indique, pour information, que la Croix Rouge revient le jeudi 30 septembre pour la deuxième journée de vaccination sur le marché.

Au terme de ces échanges et après cet exposé, le Conseil Municipal unanime :

- Donne son accord sur le principe de cette mise à disposition et des modalités financières y afférentes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2.3 Modification des tarifs de l'école de musique 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 mai 2021, le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables à l'école de musique.

Monsieur le Maire propose de baisser le prix de location des violons à 30 €/trimestre au lieu de 52 €/trimestre.

Cette proposition est motivée par le fait que la tarification actuelle est bien au-dessus du tarif appliqué dans d'autres écoles ou en magasin et de ce fait l'école municipale de musique risque de ne plus arriver à louer des instruments.

Corinne MONDIN demande si c'est intéressant de louer les violons car tous les ans il faut aussi les entretenir.

David BOST répond que c'est surtout intéressant pour les 1ères années : cela permet aux enfants de découvrir l'instrument sans investir dans du matériel. Il pense qu'il faut rester sur des tarifs attractifs pour aider les familles qui ont un petit budget.

Au terme de ces échanges et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de modifier ce tarif.

2.4 Modification des tarifs du camping et des chalets

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 2 juillet 2021, le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables au camping et aux chalets des Trois Chênes pour la saison 2022.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un tarif supplémentaire de 10 € pour la caution des badges prêtés à chaque client du camping et des chalets.

En effet, ces badges ne reviennent pas systématiquement à l'accueil, ce qui engage des frais supplémentaires chaque année pour commander de nouveaux exemplaires.

Christine SAUVADE n'est pas sûre que le montant de 10 € soit dissuasif.

Guy GORBINET répond qu'on commence par cette somme et qu'on verra par la suite s'il faut augmenter.

Au terme de ces échanges et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de créer ce tarif.

2.5 Budget commune – Décision modificative n° 4

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la décision modificative ci-dessous.

SECTION INVESTISSEMENT

Il s'agit notamment de :

- Procéder au remboursement des 1eres échéances de l'emprunt souscrit en début d'exercice (+ 32 000€)

- Prendre en compte de nouvelles dépenses
 - + Acquisition logiciel cimetière (+ 12 000 €)
 - + Dématérialisation autorisations d'urbanisme (+ 3 550 €)
 - + Acquisition mobilier pour mairie ronde (+ 1 100 €)
 - + Acquisition mobilier pour ram - déménagement à la cité administrative (+ 5 000 €)
 - + Acquisition de matériel informatique pour les écoles (+ 25 567 €)
 - + Acquisition tronçonneuse thermique (+ 1 400 €), complément épareuse (+ 1 800 €)
 - + Solde des marchés de travaux Maison des Jeunes / Cité Administrative (+ 50 000€)
 - + Acquisition à l'EPF-SMAF de l'immeuble section AM421 – Place Saint Jean (+ 31 172.94 €) avant sa cession à la SCI APIC
 - + Acquisition à l'EPF-SMAF de l'immeuble section AC240 – Bayle (+ 22 844.46 €) avant sa cession à la société INAYA
 - + Opération d'ordre – Entrée des 2 immeubles dans l'actif (+ 108 468.41 €)

Ces dépenses sont compensées par :

- des diminutions de dépenses
 - o Chapitre 20 – Dépenses imprévues (- 13 790 €)
 - o Opération 248 - Stade -Eclairage (- 20 000 €)
 - o Opération 347 – Boulevard Henri IV (- 49 932 €)
- des subventions complémentaires
 - o CAF - Déménagement RAM (+ 5 000 €)
 - o ETAT - Plan numérique Ecole (+ 20 000 €)
 - o FIC Plan de Relance – Ecole (+ 2 700 €)
 - o DRAC – Subvention travaux d'urgence à l'église (+ 6 488 €)
- des produits de cession
 - o Vente épareuse (+ 4 200 €)
 - o Cessions Immeubles AC 421-Place Saint Jean (+ 50 000) AC 240-Bayle (+ 14 325 €)
- Opération d'ordre – Entrée des 2 immeubles dans l'actif (+ 108 468.41 €)

SECTION FONCTIONNEMENT

Il s'agit de :

- Procéder au remboursement des intérêts des 1eres échéances de l'emprunt souscrit en début d'exercice (+ 32 000€)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80611-30 : Eau et assainissement	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80611-421 : Eau et assainissement	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-80611-81 : Eau et assainissement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-86111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €

 INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	13 790.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	13 790.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-024-01 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	64 325.00 €
R-024-820 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 200.00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 525.00 €
D-2118-01 : Autres terrains	0.00 €	80 921.57 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-01 : Autres constructions	0.00 €	27 546.84 €	0.00 €	0.00 €
R-27638-01 : Autres établissements publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	108 468.41 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	108 468.41 €	0.00 €	108 468.41 €
R-1311-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
R-1313-248-211 : Ecole Maternelle	0.00 €	0.00 €	600.00 €	0.00 €
R-1313-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €
R-1318-311-522 : Relais assistantes maternelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R-1321-250-324 : Eglise	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 488.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	600.00 €	34 788.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-241-020 : Administration	0.00 €	15 550.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	15 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2118-01 : Autres terrains	0.00 €	22 845.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-01 : Autres constructions	0.00 €	31 173.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-258-412 : Stade	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21578-259-820 : Voirie divers	0.00 €	3 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-248-211 : Ecole Maternelle	3 198.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-249-212 : Groupe Scolaire	0.00 €	28 765.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-241-020 : Administration	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-311-522 : Relais assistantes maternelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	23 198.00 €	92 083.00 €	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2313-338-422 : Réhabilitation Maison des Jeunes / Cité Administrative	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-347-820 : Boulevard Henri IV	49 932.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	49 932.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	86 920.00 €	298 101.41 €	600.00 €	211 781.41 €
Total Général		211 181.41 €		211 181.41 €

Guy GORBINET informe les conseillers que le Relais Assistantes Maternelles - RAM va bientôt déménager à la cité administrative (partie gauche). Il s'agit d'une phase expérimentale qui va lui permettre d'avoir beaucoup plus d'espace.

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER indique, pour information, que l'achat de matériel et de mobilier est financé à 50 % par la CAF.

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER apporte des précisions concernant l'achat du matériel pour l'école : au départ le budget avait été établi sur deux exercices (2021 et 2022). Or on bénéficie du plan de relance numérique de l'Etat qui s'ajoute au financement du Département. On atteint ainsi 80 % de financements sur le matériel de l'école. C'est pourquoi les achats se feront sur l'année 2021.

Concernant les travaux de la salle « Ambert en scène », Michel BEAULATON rappelle que lors d'un précédent Conseil municipal, il avait été dit que les avenants devaient s'équilibrer au final. Où en est-on ?

Guy GORBINET répond qu'il fera un point précis et qu'il informera l'ensemble des conseillers municipaux.

2.6 Budget eau potable – Décision modificative n° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la décision modificative ci-dessous, en vue de procéder au remboursement des 1^{ères} échéances de l'emprunt souscrit en début d'exercice.

III Environnement

3.1 Etude mobilité centre-ville d'Ambert

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

La Commune d'Ambert s'est engagée, aux côtés de la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, dans le programme « Petites villes de demain » (PVD). Dans ce cadre, elle souhaite se doter d'études stratégiques et prospectives en matière d'aménagement du territoire afin d'élaborer un programme d'actions de redynamisation de leurs centres.

Elle souhaite lancer en priorité une étude portant sur les mobilités (automobiles, poids lourds, cyclables et piétonnes) et sur les stationnements afin d'élaborer un plan de déplacement sur son centre-ville.

Cette étude serait portée par la Communauté de communes pour le compte de la commune d'Ambert et des communes de Cunlhat et d'Arlanc qui souhaitent aussi réaliser cette étude.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera passée entre la Communauté de communes et les communes bénéficiaires dont Ambert fait partie.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 60 000 € TTC (50 000 € HT), financée de la manière suivante :

- Le fond de la Banque des Territoires, mise à disposition pour le compte des communes lauréates du programme PVD, prendrait en charge 50 % du montant TTC de l'étude.
- Le fond LEADER géré par le Parc Régional du Livradois Forez prendrait en charge 30 % HT de l'étude.
- Le restant dû serait pris en charge par les trois communes (environ 5 000 € par commune).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- De valider le lancement de l'étude mobilité porté par la Communauté de communes ;
- De valider la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- D'approuver son plan de financement ;
- De solliciter le fond de la Banque des Territoires et le programme LEADER du Parc Livradois-Forez.

IV Cadre de vie et grands projets

4.1 Vente terrain commune – Tresse Industrie

La société Tresse Industrie, sollicite la commune pour l'achat du terrain de rugby afin de réaliser la construction d'un bâtiment industriel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer tout acte pour la vente des parcelles H n° 558, 559, 563 (en partie), 564, 596 et 1002 (en partie) d'une surface d'environ 21848 m² (document d'arpentage en cours), pour un montant de 10,32 € du m².



Véronique FAUCHER souhaiterait savoir ce qui va être mis en place pour le club de rugby.
Guy GORBINET répond que dès que la commune aura la confirmation du permis de construire, la date des travaux, etc ... une planification pourra être mise en place et une réunion sera organisée avec le Président du club.

David BOST demande s'il a déjà été réfléchi à des solutions ?

Guy GORBINET répond oui mais réserve en priorité l'information au Président du club et indique que les conseillers seront au courant aussi. Il préfère attendre que tout soit finalisé plutôt que d'annoncer des informations qui risqueraient de changer.

Michel BEAULATON dit qu'à part le terrain sud, il n'y a pas d'autre alternative.

Guy GORBINET répond qu'il y a peut-être d'autres solutions.

4.2 Maison des jeunes – Cité administrative : avenant de prolongation des délais des marchés de travaux

Le marché de travaux de « Rénovation de la Cité Administrative et Restructuration de la Maison des Jeunes » prévoyait un délai global d'exécution de 16 mois, à compter du 13 septembre 2019 pour le lot 1 Désamiantage et à compter du 19 novembre 2019 pour les 18 lots suivants.

Par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil Municipal a prolongé ce délai de 6 mois pour le lot n°1-Désamiantage et 4 mois pour les lots suivants, portant la réception à la mi-juillet 2021.

Afin de tenir compte de la complexité de la tenue du chantier dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de coronavirus, et notamment aux difficultés d'approvisionnement en matières premières, le Conseil municipal, unanime, décide d'accepter une nouvelle prolongation des délais d'exécution pour l'ensemble des entreprises portant **la réception globale du chantier au 29 juillet 2021.**

Aurélié PASCAL aimerait savoir où en est le recrutement du régisseur ?

Guy GORBINET fait un rappel des faits : désistement du candidat recruté. On est en réflexion un peu plus avancée sur le recrutement du régisseur. On a relancé une nouvelle annonce : on a eu un candidat mais qui ne correspond pas tout à fait à ce qu'on souhaitait : il n'y a pas uniquement la fonction de régisseur mais aussi une collaboration avec le service festivités.

Christine SAUVADE dit que c'est deux profils complètement différents.

Guy GORBINET répond non car le profil demandé (la fiche de poste) était de s'occuper de la salle « Ambert en scène » mais également de toutes les autres manifestations.

Christine SAUVADE répond que ce n'est pas la même chose : au service festivités le travail, entre autres, est de porter des barrières, des tables, etc ...

Guy GORBINET répond que le problème c'est qu'un régisseur à 35 heures sur cette salle ça paraît exorbitant pour pouvoir l'occuper. Pour les futurs spectacles qui vont avoir lieu, la commune va prendre un prestataire.

Philippe PINTON demande si le retard par rapport à ce recrutement pourrait entraîner des retards au niveau de la programmation ?

Guy GORBINET répond non, la programmation est faite jusqu'au mois de décembre.

Aurélié PASCAL dit que là on devrait déjà être en train de préparer la saison 2022/2023.

Guy GORBINET répond que c'est ce qu'on est en train de faire, on a déjà des spectacles de programmés.

Aurélié PASCAL rétorque que ce n'est pas ce qui a été dit en commission.

Christine SAUVADE demande où en est la version définitive du règlement car il y avait urgence à donner délégation au maire au conseil du 3 septembre 2021, ce serait bien de l'avoir de façon urgente. Comment va-t-on faire pour les prochains spectacles qui arrivent début octobre.

Guy GORBINET répond que le premier spectacle aura lieu le 15 octobre et qu'on aura le règlement définitif pour ce spectacle.

4.3 Révision autorisation de programme – Maison des Jeunes/Cité Administrative

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime :

- Décide la révision de l'autorisation de programme comme suit :

	BUDGET 2021	REVISION 2021
Montant Total	3 950 000,00 €	4 000 000.00 €
<i>Crédits de Paiement 2019</i>	196 456,37 €	196 456,37 €
<i>Crédits de Paiements 2020</i>	1 496 330,16 €	1 496 330,16 €
<i>Crédits de Paiements 2021</i>	2 257 213,47 €	2 307 213,47 €

- Autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions en ce sens.

VII Informations au conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'un terrain de rugby et d'une piste d'athlétisme au groupement constitué par les sociétés MORPHO ARCHITECTURE, EUCLID INGENIERIE et REAL SPORT INGENIERIE pour un montant hors taxes de 87 750 € ;
- Proposition retenue de l'entreprise SCIE PUY-DE-DOME pour le remplacement de l'éclairage du terrain d'honneur de football par des LED pour un montant de 47 409.60 € HT ;
- Ouverture de crédit « ligne de trésorerie interactive » auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 80 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du budget de la régie de distribution de chaleur ;
- Conclusion d'un bail de location avec Mme Juliette BARD pour un appartement de type F2 situé 3 rue de Goye. Date d'effet le 26 Août 2021 ;
- Conclusion d'un bail de location avec Mme Marie MAISONNEUVE pour un appartement de type F2 situé 10 rue du Four. Date d'effet le 30 Août 2021 ;
- Attribution du marché à l'entreprise ENGIE pour le remplacement de la chaudière au stade municipal pour un montant de 7 743,41 € HT et attribution du marché à l'entreprise BEALEM pour le remplacement de la chaudière du service environnement pour un montant de 4 159 € HT ;
- Approbation des contrats pour la programmation de rendez-vous au passage Kim en Joong, de septembre à décembre 2021,
- Résiliation d'un bail de location conclu avec Madame Martine BETHUNE pour un appartement de type studio situé 13 boulevard de l'Europe.

VIII Questions diverses

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE dit que le prix d'achat du logiciel cimetière qui va être acheté (12.000 €) lui semble cher par rapport à des logiciels plus complexes. Est-ce qu'il ne serait pas possible de regarder différentes offres ?

Guy GORBINET répond qu'il a été choisi après consultation donc on ne peut pas revenir en arrière.

Christine SAUVADE a entendu parler de soucis au niveau du moulin Richard de Bas au niveau de la commission de sécurité : quelle commission d'élus pourrait prendre en charge ce dossier ?

Guy GORBINET répond que ce n'est pas un problème de commission mais du SDIS et de la DRAC.

Christine SAUVADE rétorque qu'il serait quand même bien de leur apporter un soutien.

Guy GORBINET répond que depuis 20 ans le moulin est ouvert grâce au maire d'Ambert.

Christine SAUVADE répond qu'elle ne parle pas forcément que de la mairie mais également de la Région, du Département ...

Guy GORBINET expose les faits : le problème qui se pose actuellement c'est que le propriétaire souhaite arrêter son activité. En plus, c'est un établissement classé monument historique et privé. La commune a apporté son soutien en se mettant autour de la table avec la Sous-Préfecture, le SDIS et la DRAC mais on ne peut pas aller au-delà.

Christine SAUVADE ne dit pas que rien n'a été fait mais que c'est quand même important qu'une commission d'élus suive ce dossier car ça serait dommage d'en arriver à la fermeture.

Véronique FAUCHER rétorque que c'est faux de dire que le moulin pourrait fermer à cause d'une commission de sécurité. Il y a des préconisations qui sont demandées mais on trouve toujours un moyen de laisser ouvert avec l'accord du Maire. La commune d'Ambert n'a pas la capacité de reprendre le moulin, la Cocom non plus. Elle ne pense pas qu'au niveau du Département ça puisse être une priorité et au niveau de la Région il faudrait travailler 5 ou 6 ans avant.

Guy GORBINET indique que le propriétaire actuel cherche un remplaçant.

Christine SAUVADE dit que le risque de fermeture n'est pas seulement à cause de la sécurité mais parce que les gens s'usent et s'épuisent physiquement.

Guy GORBINET indique que le moulin a fait une très belle saison (550 visiteurs/jour) mais les travaux pour la remise aux normes représentent des sommes énormes.

Michel BEAULATON aimerait savoir concernant la ligne de trésorerie accordée au réseau de chaleur (80.000 €) si c'est pour des travaux ?

Guy GORBINET répond qu'il va se renseigner et lui donnera réponse.

Véronique FAUCHER aimerait savoir si, suite au dernier conseil, il a donné une réponse à une administrée qui était présente et qui l'a interpellé à propos d'un problème à Valeyre.

Guy GORBINET répond qu'il a rencontré cette personne lors du forum des associations et qu'il a pu en discuter avec elle.

Guy GORBINET indique que concernant la téléphonie mobile et notamment des problèmes de réception, il faut faire remonter les informations (adresse, numéro de téléphone) au service Secrétariat, il existe maintenant un référent qui répertorie les besoins et planifie en conséquence les futurs travaux.

David BOST indique effectivement que les communications coupent sans arrêt et que depuis un an le réseau s'est détérioré.

Aurélien PASCAL souligne que les portables ne passent pas dans certaines zones en centre-ville (notamment place du Pontel et vers l'ancienne CCI).

David BOST dit qu'il y a des problèmes en général.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE a l'impression qu'à chaque fois qu'il y a l'installation de la fibre le réseau fonctionne moins bien.

Michel BEAULATON demande où en sont les travaux concernant la vidéoprotection.

Guy GORBINET répond que c'est en bonne voie, les documents ont été signés et un point sera fait début octobre.

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE aimerait savoir s'il est possible de recevoir les numéros de téléphone et les mails de tous les conseillers ?

Guy GORBINET répond qu'il faut faire attention avec le RGPD.

Les élus conviennent entre eux de se les transmettre.

Vincent MIOLANE aimerait avoir des informations sur les travaux de la maison de retraite Vimal Chabrier.

Guy GORBINET indique que la maison de retraite est toujours ouverte parce qu'il l'a autorisé sinon elle devrait être fermée car il y a des gros travaux de sécurité à réaliser. Les travaux de mise aux normes vont bientôt débiter.

Michel BEAULATON demande si les résidents vont rester sur place.

Guy GORBINET répond que pour l'instant ils restent sur place.

David BOST demande où en est le déploiement de la fibre sur la commune.

Guy GORBINET répond que sur la commune le déploiement est satisfaisant mais que des efforts doivent être faits sur certains villages (prendre contact avec la Région).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.